



REPUBLIQUE FRANCAISE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT

SEANCE DU VENDREDI 31 MARS à 19 H 00

N° DE LA DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION	SENS DE LA DECISION	COMPLEMENT D'INFORMATIONS
31032023-001	Budget communal : vote du compte administratif 2022	Approuvée à l'unanimité	Résultat de l'exercice 2022 : <ul style="list-style-type: none"> + 67 066,46 € en section de fonctionnement + 149 554,47 € en section d'investissement
31032023-002	Budget communal : vote du compte de gestion 2022	Approuvée à l'unanimité	Sans réserve
31032023-003	Budget communal : affectation du résultat 2022 sur 2023	Approuvée à l'unanimité	Report des résultats 2022 sur 2023 : <ul style="list-style-type: none"> + 67 066,46 € en section de fonctionnement + 149 554,47 € en section d'investissement
31032023-004	Budget communal : vote du budget primitif 2023	Approuvée par 7 voix pour et 1 voix contre	Vote à l'équilibre en dépenses et en recettes : <ul style="list-style-type: none"> 319 067,46 € en section de fonctionnement 414 246,39 € en section d'investissement
31032023-005	Budget communal : vote du taux des taxes communales 2023	Approuvée à l'unanimité	Pas d'augmentation par rapport à 2022 <ul style="list-style-type: none"> Taxe foncière bâtie : 36,37 % Taxe foncière non bâtie : 122,88% Taxe habitation : 13 %
31032023-006	Marché public de rénovation de la salle polyvalente : avenant négatif n°2 au lot 1	Approuvée à l'unanimité	Avenant 2 lot 1 Gros œuvre : - 2 520 €

31032023-007	Temps de travail dans la collectivité	Approuvée à l'unanimité	Application du régime de droit commun des 35 heures pour l'ensemble de ses agents, depuis le 1er janvier 2002, sans saisine préalable du comité social territorial.
31032023-008	Modification n°2 PLUH Billom Communauté	Approuvée à l'unanimité	Approbation de la nouvelle version de la modification n°2 du PLUH
31032023-009	Désherbage fonds de la bibliothèque	Approuvée à l'unanimité	Autorisation donnée à la bibliothèque pour sortir des ouvrages, selon des modalités définies
31032023-010	Travaux de réfection de l'éclairage public en led	Approuvée à l'unanimité	Fonds de concours à charge pour la commune : 36 520,40 €
31032023-011	Vente par la commune des 4 anciens ventilateurs de la salle polyvalente	Approuvée à l'unanimité	Prix de vente d'un ventilateur : 50 €/pièce

Certifié exact,

Fait à SAINT BONNET LES ALLIER, le 3 avril 2023.

Le Maire,

Emeric DECOMBE

